



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2022

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Droit et Économie

Durée de l'épreuve : **4 heures**

Coefficient : **16**

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collège » est autorisé.

Dès que cet ensemble de sujets vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Cet ensemble comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer la partie traitée.

Le candidat traite les deux parties en suivant les consignes contenues dans le sujet.

Répartition des points

Partie juridique	10 points
Partie économique	10 points

PARTIE JURIDIQUE

À l'aide de vos connaissances et des ressources documentaires jointes en annexes numérotées de 1 à 3, analysez la situation juridique ci-dessous et répondez aux questions posées.

Situation juridique

Éric GUERIN travaille depuis 20 ans pour la SARL « Echinox » spécialisée dans la fabrication de matériel industriel. Il a seul en charge la coupe, l'assemblage et la soudure de plaques en inox. Pour décaper les soudures, il utilise un acide puissant sur les pièces métalliques, qui sont ensuite rincées à l'eau.

Éric GUERIN a fait remarquer à plusieurs reprises à Marie DESBOIS, la gérante, que l'atelier devrait être mieux aéré. Les salariés n'ont jamais reçu d'équipement de protection contre la toxicité de l'acide utilisé.

Au cours d'une consultation médicale, Éric GUERIN apprend qu'il est atteint d'une maladie de la peau. Il exige alors de la direction que tout soit mis en œuvre au plus vite pour assurer la sécurité des personnels.

De son côté, Marie DESBOIS estime que les normes de sécurité sont suffisantes et que les salariés disposent déjà du matériel de protection adéquat. Cette réponse amène Éric GUERIN à cesser son activité pendant plusieurs jours en invoquant son droit de retrait.

Éric GUERIN étant le seul à son poste, la fabrication est bloquée entraînant des retards dans les livraisons. Marie DESBOIS notifie alors à Éric GUERIN son licenciement.

Répondre aux questions 1, 2 et 3.

- 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.**
- 2. Développez l'argumentation juridique que Marie DESBOIS peut avancer pour justifier le licenciement de son salarié.**
- 3. Développez l'argumentation juridique que peut avancer Éric GUERIN pour contester son licenciement.**

Répondre au choix à la question 4a ou 4b.

- 4a. Expliquez pourquoi le juge a le devoir d'interpréter les faits pour appliquer la règle de droit.**
- 4b. Justifiez la protection spécifique du salarié dans la conclusion et la rupture du contrat de travail.**

Annexe 1 : l'employeur est tenu d'une obligation de sécurité à l'égard de ses salariés

Selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Dans ce cadre, l'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais doit l'empêcher. Les mesures qui doivent être prises s'organisent autour de trois axes :

- les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité [...] ;
- les actions d'information et de formation [...] ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés [...] ;

Cette obligation de sécurité trouve une déclinaison particulière en matière de prévention des risques. Conformément à l'article L. 4121-2 du Code du travail, l'employeur doit prendre toutes les mesures utiles [...] afin de :

- éviter les risques ;
- évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- combattre les risques à la source ;
- adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ; [...]
- prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Source : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr>

Annexe 2 : un salarié peut-il refuser de travailler dans une situation dangereuse ?

Un salarié dispose d'un droit d'alerte et de retrait.

Lorsque la situation de travail présente un danger grave et imminent (*événement susceptible de produire, dans un délai brusque ou rapproché, une maladie ou un accident grave ou mortel*) pour sa vie ou sa santé, le salarié peut quitter son poste de travail ou refuser de s'y installer sans obtenir l'accord de l'employeur.

Il peut alors exercer son droit de retrait et interrompre ses activités, tant que l'employeur n'a pas mis en place les mesures de prévention adaptées.

L'origine du danger peut être diverse, par exemple :

- Absence d'équipements de protection collective ou individuelle
- Processus de fabrication dangereux
- Risque d'agression

Le salarié n'a pas à prouver qu'il y a bien un danger, mais il doit se sentir potentiellement menacé par un risque de blessure, d'accident ou de maladie. Le risque peut être immédiat ou survenir dans un délai rapproché. [...]

Le salarié informe alors son employeur ou son responsable hiérarchique par tout moyen. Même si cela n'est pas obligatoire, un écrit (mail, courrier en main propre contre signature ou en lettre recommandée avec accusé de réception) est cependant préférable.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>

Annexe 3 : la Cour de cassation précise le licenciement pour absences répétées et désorganisation de l'entreprise

Une salariée, absente pour cause de maladie à plusieurs reprises et sur une longue durée, conteste son licenciement devant le conseil de prud'hommes.

La cour d'appel a donné raison à l'employeur. Appréciant les faits, les juges ont considéré que l'absence de visibilité de l'avenir de la salariée dans l'entreprise et les difficultés rencontrées pour la faire remplacer constituent une perturbation dans le fonctionnement de l'entreprise, justifiant le licenciement.

La Cour de cassation* casse et annule l'arrêt de la cour d'appel reprochant à cette dernière de ne pas s'être interrogée, pour apprécier la validité du licenciement, si la salariée occupait, au sein de l'entreprise, une fonction essentielle au bon fonctionnement du service auquel elle appartient.

* Cour de cassation du 23 mai 2017.

Source : les auteurs

PARTIE ÉCONOMIQUE

À partir de vos connaissances et/ou de la documentation fournie en annexes :

1. Présentez la notion de taux d'épargne et retrouvez par le calcul la propension moyenne à épargner en 2020.
2. Identifiez l'impact de la crise sanitaire sur le taux d'épargne et la croissance du PIB.
3. Rappelez les différentes causes d'épargne d'un ménage.
4. Montrez-en quoi les investissements directs à l'étranger (IDE) ainsi que le label relance peuvent être bénéfiques à l'activité économique de la France.

Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à une des deux questions suivantes au choix :

5a. L'épargne permet-elle de dynamiser la croissance économique ?

OU

5b. Le développement du commerce international favorise-t-il la croissance économique d'un pays ?

Annexes :

Annexe 1 : Données utiles pour calculer la propension moyenne à épargner en 2020.

Annexe 2 : Croissance du PIB (en %) et taux d'épargne (en % du revenu disponible) des ménages entre 2008 et 2020.

Annexe 3 : Le label Relance pour utiliser l'épargne générée pendant la crise du Covid-19.

Annexe 4 : Pourquoi les ménages épargnent-ils ?

Annexe 5 : Bilan record des investissements étrangers en France en 2019.

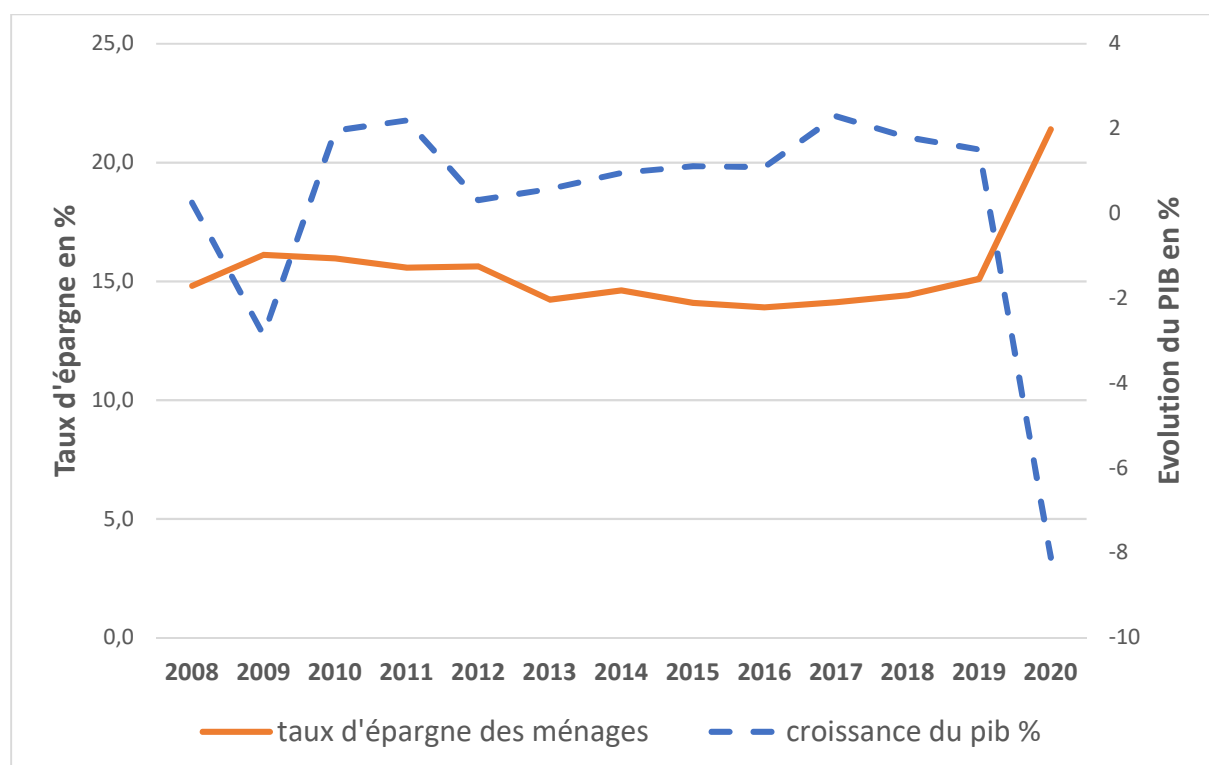
Annexe 6 : Une réserve d'épargne contrainte à dépenser ?

Annexe 1 : Données utiles pour calculer la propension moyenne à épargner en 2020.

	Données 2020 en milliards d'euros
Rémunération des salariés (perçue)	1 214,9
<i>dont :</i>	
<i>Salaires et traitements bruts</i>	909,2
<i>Cotisations sociales à la charge des employeurs</i>	305,7
Revenus de la propriété	73,7
Solde des revenus primaires bruts	1 612,8
Solde des transferts sociaux et fiscaux	-118,1
Revenu disponible brut	1 494,7
Dépense de consommation individuelle	1 175,0
Épargne brute	319,7
Propension moyenne à épargner (Taux d'épargne)	21,39 %

Source : d'après Insee

Annexe 2 : Croissance du PIB (en %) et taux d'épargne (en % du revenu disponible) des ménages entre 2008 et 2020.



Source : Insee et banque de France 2021

Annexe 3 : Le label Relance pour utiliser l'épargne générée pendant la crise du Covid-19.

Les confinements nous ont empêchés de consommer, générant une épargne exceptionnelle à l'échelle du pays. Avec son label Relance, l'État incite les particuliers à investir cet argent dans les PME françaises.

Comment utiliser au mieux les 200 milliards d'euros d'épargne hors norme prévus d'ici fin 2021 et optimiser ainsi la relance post-Covid ? Parmi les leviers actionnés par le gouvernement, un label créé en octobre 2020 oriente les investissements des particuliers vers les Petites et moyennes entreprises (PME) françaises. [...]

Comment ça fonctionne ? Tout particulier peut se rapprocher de son conseiller financier et exprimer le souhait de soutenir l'économie française. Le ministère de l'Économie cible particulièrement les sommes placées en assurance-vie, les plans d'épargne en actions (PEA) ou la souscription en direct.

Entre l'épargnant et la PME qui bénéficie de son épargne, il existe des intermédiaires : les fonds d'investissement. Ce sont eux qui reçoivent le label Relance. Ces fonds achètent et vendent des parts dans des entreprises cotées en Bourse, mais aussi dans des structures plus petites et non cotées.

Les fonds doivent placer entre 30 % à 60 % de leurs actifs dans des entreprises françaises, dont au moins 10 % ou 20 % dans les fonds propres de Très petites entreprises (TPE), PME ou Entreprises de taille intermédiaire (ETI). [...]

Source : d'après Pour l'éco n°031, 17 mai 2021

Annexe 4 : Pourquoi les ménages épargnent-ils ?

Les ménages épargnent pour acheter des biens immobiliers afin de se loger. Ils épargnent aussi afin de se protéger contre certaines éventualités (chômage, grosses dépenses imprévues, etc.) ; il s'agit donc d'une épargne de précaution.

Les ménages peuvent aussi décider d'épargner pour leurs « vieux jours ». La théorie économique a analysé les implications d'une telle théorie sous le nom de théorie du « cycle de vie ». Présentée simplement, celle-ci indique que les ménages épargnent durant leur vie active afin d'accumuler un patrimoine qu'ils « consommeront » durant leur retraite. [...] Cette théorie met ainsi en avant la démographie pour expliquer le montant de l'épargne des ménages dans une économie. [...]

Les ménages peuvent aussi choisir d'épargner pour obtenir une ressource régulière sous forme d'intérêts. À cet égard, la théorie économique présente deux visions opposées du phénomène de l'épargne.

Pour les économistes classiques, le partage du revenu entre la consommation et l'épargne s'explique par le niveau du taux d'intérêt ; ainsi un taux d'intérêt élevé favorise l'épargne qui est alors bien rémunérée. [...]

Pour l'économiste John. M. Keynes, les ménages choisissent d'abord un certain niveau de consommation, l'épargne étant alors ce qu'il reste du revenu. Ainsi, les ménages à faibles revenus épargneront peu tandis que les ménages à forts revenus épargneront une part plus importante de leurs ressources. Keynes définit ainsi une propension à épargner. [...] Il montre ensuite que lorsque les revenus augmentent, la

part destinée à l'épargne s'accroît (la propension à épargner augmente avec le niveau de revenu) tandis que celle qui est affectée à la consommation diminue. [...]

Source : Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, pages 200-201, Hatier

Annexe 5 : Bilan record des investissements étrangers en France en 2019.

Les investissements internationaux en France ont atteint l'an dernier un niveau record grâce à une hausse annuelle de 11% des décisions d'investissement (1 468 projets comptabilisés) et près de 40 000 emplois créés ou sauvegardés. La France est ainsi devenue le pays d'Europe le plus attractif pour les investisseurs étrangers.

Une part prédominante de ces investissements provient des États-Unis et des pays européens, particulièrement de l'Allemagne et du Royaume-Uni, mais la Turquie se distingue par une forte croissance des décisions d'investissement sur le territoire français. En 2019, 10 projets d'investissement turcs ont ciblé l'Hexagone et permis la création ou le maintien de 318 emplois. Cela représente une croissance de 70 % du nombre de projets relativement à 2018 et a ainsi permis de créer ou de maintenir six fois plus d'emplois. [...]

Source : Direction Générale du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, 3 juin 2020

Annexe 6 : Une réserve d'épargne contrainte à dépenser ?

Dans le scénario sans désépargne*, nous simulons l'hypothèse plus conservatrice d'un taux d'épargne qui reviendrait progressivement en 2022 à son niveau de 2019, hors effet de précaution. Cela suppose à minima une absence de désépargne et même, dans certains pays, une accumulation supplémentaire d'épargne en 2022.

Sous cette hypothèse, la croissance de ces pays serait réduite en moyenne de 1,8 point par rapport au scénario avec désépargne et les taux de chômage resteraient supérieurs à leur niveau d'avant-crise. [...]

Aux États-Unis, la part de la consommation des ménages étant plus élevée et le taux d'importation plus faible, la variante se traduirait par une croissance significativement plus faible, inférieure de 2,2 points à celle du scénario avec désépargne. Toutefois, une sortie de crise plus lente retarderait la fermeture des écarts de croissance et maintiendrait le taux de chômage de la France, l'Italie et l'Espagne à un niveau très élevé : 9,4 %, 10,6 % et 15,9 % respectivement. En Allemagne, grâce au commerce extérieur, la croissance serait moins rognée que dans les autres pays de la zone euro : 1,4 point contre 1,6 à 1,8 point pour les autres pays. Enfin, la croissance mondiale serait réduite d'au moins 0,5 point dans le scénario sans désépargne passant de 4,5% à 4 %. [...]

**Transformation de l'épargne en consommation*

Source : Résumé des prévisions du 14 avril 2021, Perspectives Économiques 2021-2022, Sciences Po, OFCE

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.